Zeitschrift: Hochparterre : Zeitschrift für Architektur und Design
Herausgeber: Hochparterre
Band: 15 (2002)
Heft: [5]: Qualité de l'habitat : une mission pour les communes

Artikel: Les concours : mode d'emploi à l'usage des syndics
Autor: Gantenbein, Köbi
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-121894

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les concours: mode d'emploi à l'usage des syndics

Emile Bovet est syndic de Grattabœuf. Après des années d'hésitations au sujet de l'avenir de la place de l'église, il a pris sa décision: «Il faut organiser un concours.» Petite localité, Grattabœuf ne dispose pas d'une Direction des travaux publics, à l'instar de villes comme Lausanne ou Zurich. Aussi Emile Bovet fait-il appel à François Boucher pour le conseiller. Ce dernier est un vieil architecte qui a l'expérience des concours. Il n'appartient à aucune entreprise de construction locale ou régionale. En revanche, il connaît bien les habitants de Grattabœuf. François Boucher se chargera de contrôler toute la procédure en coulisses; il fournira des explications, animera les débats; en tant que secrétaire, il réunira toutes les informations et veillera au bon déroulement des opérations. Mais toutes les décisions seront néanmoins prises par le syndic, par ses collègues conseillers et, enfin, par l'assemblée communale.

Emile Bovet et François Boucher se posent d'abord des questions qui n'ont rien à voir avec le concours proprement dit, mais qui sont pourtant essentielles: quel est le problème? quelle va être la mission à accomplir? avec quels moyens? Un concours offre la possibilité de répondre à toutes ces interrogations. On peut l'organiser de multiples manières. François Boucher donnera tout d'abord à lire au syndic la norme SIA 142 régissant les concours d'architecture et d'ingénierie. Il y trouvera toutes les formes d'offres possibles: concours d'idées, de projets, ou encore concours portant sur les études et la réalisation.

Dans le concours d'idées, les participants vont proposer, dans les grandes lignes, la façon dont la place de l'église va fonctionner. Les architectes parleront de concept et impliqueront le village dans leur réflexion. Il s'agit d'une orientation, et non d'un plan d'action. Le but n'est pas de proposer des solutions prêtes à être réalisées, mais des idées de fond. Avec cet avantage que la commune bénéficiera de points de vues différenciés quant à l'usage de la place de l'église et à son aspect. Mais une idée n'est pas un projet.

Après la décision du jury, la commune devra éclaircir encore un grand nombre de points en suspens avec le lauréat ou un autre architecte. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'un concours de projets pourra être organisé. La commune peut aussi commencer directement par le concours de projets, sans procéder à un concours d'idées. La condition préalable reste néanmoins qu'elle sache ce dont elle a besoin et ce qu'elle veut. Les pouvoirs publics doivent d'abord faire leur travail. Dans ce type de concours, les conseillers de Grattabœuf recevront des projets détaillés pour la place de l'église. Elle pourra être construite exactement telle qu'elle est représentée sur le papier.

«Et qu'est-ce qu'un mandat d'étude?» demande notre syndic. François Boucher lui répond: «C'est une forme de concours dans lequel il est judicieux, voire nécessaire que le maître d'ouvrage soit en contact avec les participants pendant la phase de projet. On mandatera, par exemple, quatre à sept bureaux et on organisera des réunions intermédiaires, afin de définir clairement les tâches à accomplir. Ces réunions sont instructives pour les deux parties, la commune et les architectes. Les mandats d'étude sont, en règle générale, nominatifs, tandis que les concours sont jugés de manière anonyme.»

Une fois qu'Emile Bovet et le conseil municipal se seront décidés à organiser un concours de projets, François Boucher va demander de préciser le type de procédure: ouverte ou sélective? Dans le premier cas, la commune annoncera le concours publiquement. Tous les professionnels intéressés pourront envoyer un projet. L'avantage: les participants seront nombreux, une occasion de réunir plusieurs concepts pour la place de l'église. Et peut-être des surprises. Comme de nombreux jeunes architectes y participeront, et que le mandat sera peut-être confié à un nouveau venu, Grattabœuf pourra s'honorer d'avoir contribué de manière non négligeable à l'essor de l'architecture. En Suisse, tous les grands architectes se sont fait connaître à l'occasion de concours. Toutefois, cela prend beaucoup de temps, la tâche du jury n'est pas facile, et c'est une procédure onéreuse.

Illustration: Anna Sommer

Aussi, le syndic de Grattaboeuf choisira-il une procédure sélective. La commune lancera alors un appel d'offres public auquel tous les professionnels intéressés pourront participer. Le jury procédera à une préqualification, choisissant parmi les inscriptions les candidats qui semblent les plus aptes à accomplir la tâche. Seuls ces derniers seront autorisés à participer au concours.

La préqualification pourra être nominative: les concurrents font parvenir leur dossier; se basant sur le texte du concours, le jury définit quels seront les participants, en tenant compte des objections, des réseaux de relations, des tactiques et des jugements favorables. Les «jeunes loups» sont admis, les talents éprouvés ne vont pas manquer; quant aux «mal-aimés», ils seront laissés de côté. La préqualification peut aussi être anonyme: dans ce cas, les concurrents livrent leurs idées sous forme d'esquisses, le jury choisissant la plus prometteuse.

Köbi Gantenbein